



## Gestion d'ententes pour les maisons d'édition et les administrateurs

### Quoi de neuf?

- Les maisons d'édition pourront soumettre des ententes d'administration ou de sous-édition directement dans le portail.
  - Spécifique — s'applique à des œuvres ou à un catalogue précis
  - Ententes générales — Catalogue complet
- Les ententes peuvent être enregistrées comme ÉBAUCHE jusqu'à ce qu'elles soient prêtes à être soumises.
- Les ententes soumises sont conservées avec le statut ÉBAUCHE SOUMISE et peuvent continuer à être modifiées. Une fois l'entente révisée et traitée, son statut est changé à DÉCLARÉE et elle ne peut plus être modifiée.
- Soumettez des ententes à date ultérieure pour qu'elles soient traitées.
- Les ententes d'achat d'actifs, les ententes avec des auteurs-compositeurs, les ententes de coédition, etc., continueront d'être soumises selon le processus habituel à l'adresse [agreements@socan.com](mailto:agreements@socan.com). Ces types d'ententes nécessitent des mises à jour au niveau des œuvres.
- La section de commentaires libres permet d'ajouter des renseignements généraux ou des détails précis, comme les modalités de perception post-contractuelle et de conservation.
- Lorsqu'une entente est résiliée et qu'une nouvelle est créée, il est possible de transférer en bloc les œuvres concernées de l'ancienne entente vers la nouvelle.